

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 475 001

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 02149**

(54) Réceptacle en carton.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 5/38, 5/52.

(22) Date de dépôt..... 31 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 7-8-1981.

(71) Déposant : SOCIETE ANONYME ETABLISSEMENTS PIGE ET PIOGER et DELAFOULOUZE
Jean, résidant en France.

(72) Invention de : André Bécognée et Jean Delafoulhouze.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : André Netter, conseil en brevets d'invention,
40, rue Vignon, 75009 Paris.

L'invention est relative à un réceptacle en carton.

Le problème de l'étiquetage n'est pas des plus faciles à résoudre. L'étiquette doit être visible. Elle doit être de pose facile. Elle doit être maintenue.

5 Dans la plupart des cas, on est obligé de faire appel à un porte-étiquette, à savoir un dispositif conçu et construit de manière à répondre aux desiderata ci-dessus mais qui, par la suite, doit être rapporté sur l'objet à étiqueter.

10 L'invention propose une solution qui élimine la nécessité d'un dispositif porte-étiquette dans le cas particulier où l'objet à étiqueter est un réceptacle en carton.

Le réceptacle selon l'invention est caractérisé en ce que l'un de ses panneaux est formé de deux parois appliquées l'une contre l'autre, la paroi externe comportant une fenêtre et 15 l'application étant telle qu'entre les deux parois peut être glissée une feuille de papier.

Sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un dispositif particulier ni de prendre des mesures spéciales, la feuille de papier constitue une étiquette qui est, d'une part visible, 20 d'autre part trouve support sur la paroi postérieure et est maintenue par le fait même que les deux parois sont appliquées l'une contre l'autre.

Dans une réalisation, le réceptacle a la forme d'un fourreau, par exemple de section rectangulaire comportant une seule 25 feuille de carton dont les extrémités se recouvrent dans une mesure suffisante pour réaliser ledit panneau à deux parois.

Pour faciliter l'inscription d'informations sur la feuille de papier introduite entre les deux parois, il est avantageux que le réceptacle comporte une partie destinée à recevoir un 30 instrument d'écriture, de préférence un simple trou prévu par exemple dans une paroi supérieure et dont les dimensions sont suffisantes pour laisser passer le corps de l'instrument d'écriture mais insuffisantes pour le laisser passer dans sa partie d'agrafe.

35 D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront avec la description de l'un de ses modes de réalisation, celle-ci étant effectuée en se référant aux dessins ci-annexés, sur lesquels:

la figure 1 est une vue en perspective d'un réceptacle à tiroir selon l'invention ;

40 la figure 2 est une coupe selon la ligne 2-2 de la figure 1 ;

la figure 3 représente le flan de carton à partir duquel

est réalisé le tiroir du réceptacle représenté sur la figure 1; et

la figure 4 est une coupe selon la ligne 4-4 de la figure 1.

Le réceptacle est constitué d'un fourreau tubulaire 1 de forme générale parallélépipédique et d'un tiroir 2 de même forme s'engageant dans ce fourreau.

Le fourreau 1 comporte deux grands panneaux verticaux 3 et 4 dont l'un, 3, est le panneau antérieur et l'autre, 4, 10. est le panneau postérieur. Sur la face externe de ce dernier sont collées deux bandes verticales 5 et 6 d'adhésif double face pour permettre la fixation du réceptacle contre un mur ou un meuble.

La tranche supérieure 8 du fourreau 1 présente, au voisinage de l'une de ses courtes arêtes d'extrémité 9, un trou 10 destiné à recevoir un instrument d'écriture (non représenté).

Le fourreau 1 est établi à partir d'une feuille ou bande unique de carton (figure 2) enroulée de manière que, d'une part, la tranche inférieure 12 soit formée par le recouvrement d'une paroi externe 13 constituant une extrémité de la feuille, et d'une paroi interne 14 et que, d'autre part, le grand panneau 3 soit également formé par le recouvrement de deux parois, la paroi interne 15 constituant l'autre extrémité 20 de la feuille de carton et la paroi externe 16 étant pourvue d'une fenêtre rectangulaire 17 laissant dégagée une face de la paroi 15. Cette fenêtre 17 est voisine de l'arête verticale 20 du panneau antérieur 3 qui se trouve dans le même plan que l'arête 9 de la tranche 8, cette fenêtre étant ainsi du 25 même côté du fourreau que le trou 10.

Les parois 13 et 14 constituant la tranche inférieure du fourreau 1 sont collées selon toute leur surface. Par contre, les parois 15 et 16 sont collées l'une contre l'autre, 35 selon une simple bande 21 au voisinage de l'arête 25 d'extrême de la paroi 15, au-dessus de l'arête supérieure 26 de la fenêtre 17.

L'arête 20 des parois 15 et 16 du panneau 3 présente une encoche 30 se trouvant à mi-hauteur d'un côté vertical de la fenêtre 17.

Ainsi, une feuille de papier 31 peut être glissée par l'arête 20 entre les deux parois 15 et 16. Sur cette feuille, retenue entre les parois 15 et 16, peuvent être portées des inscriptions à l'aide de l'instrument d'écriture (non représenté) logé en partie dans le réceptacle à travers le trou 10. Elle peut être remplacée aisément, l'encoche 30 facilitant son extraction.

Le tiroir 2 de la boîte est destiné par exemple à contenir des fiches descriptives de produits alimentaires surgelés. Dans ce cas, la feuille 31 peut alors être utilisée pour inscrire les commandes à effectuer lors du passage d'un représentant de ces produits.

Les faces externes du fourreau 1 peuvent être protégées par une pellicule en matière plastique.

Le tiroir 2 a une forme conjuguée de celle du fourreau 1, c'est-à-dire qu'il présente deux grands panneaux verticaux 40 et 41, un fond 42 et deux panneaux verticaux étroits 43 et 44, sa tranche supérieure 45 étant ouverte. Les arêtes supérieures 46 et 47 des panneaux 40 et 41 présentent, de façon classique, des encoches 48 et 49 pour faciliter l'extraction du contenu du tiroir 2.

Le tiroir 2 est réalisé à partir d'un flan 50 (fig. 3) présentant deux grands panneaux rectangulaires 51 et 52 -destinés à former les panneaux, respectivement 40 et 41- séparés par une bande 55 destinée à former le fond 42, des lignes de pliage 53 et 54 marquant la limite entre les panneaux 51 et 52 et la bande 55. Une ligne de pliage 56, parallèle aux lignes 53 et 54, sépare le panneau 51 d'une autre bande 57 destinée à être rabattue contre le panneau 51. De même, une bande 58 est séparée du panneau 52 par une ligne de pliage 59 parallèle aux lignes 53 et 54 et est destinée à être rabattue contre le panneau 52. Des trous 60 et 61 sont prévus au milieu des lignes, respectivement 56 et 59, afin qu'après montage du tiroir 2 ces derniers constituent les encoches, respectivement 48 et 49.

La bande 57 présente, à chacune de ses extrémités, un bord oblique 62. De même, la bande 58 se termine par des bords obliques 63.

Le panneau 51 est séparé d'une bande rectangulaire 64 par une ligne de rainage 65 perpendiculaire aux lignes 53 et 56. Au milieu de cette ligne 65 se trouve une fente 66. La bande rectangulaire 64 est destinée à former une partie du panneau 44.

5

Une ligne de rainage 70 perpendiculaire aux lignes 54 et 59 sépare le panneau 52 d'une autre bande rectangulaire 71, de mêmes dimensions que la bande 64, destinée également à constituer le panneau 44. Du bord 72 de cette bande 71 qui est parallèle à la ligne 70 est en saillie une languette 73 présentant un col 74 et une tête 75 plus large que le col et qui est destinée à être introduite dans la fente 66.

10

La bande 71 est également limitée par une ligne de rainage 76 en prolongement de la ligne 54 et la séparant d'un petit panneau carré ou rectangulaire 77 lui-même séparé de la bande 55 et de la bande 64 par des découpes, respectivement 78 et 79.

15

Le deuxième petit côté de la bande 71 est formé par une ligne de rainage 80 en prolongement de la ligne 59 et qui constitue un côté d'un autre petit panneau rectangulaire ou carré 81 bordé par une ligne de rainage 82 en prolongement de l'arête 72 et par une autre ligne de rainage 83 en prolongement de la ligne 70. La ligne 82 constitue un côté d'un volet triangulaire 84 et, de même, la ligne 83 constitue un côté d'un autre volet triangulaire 85 dont un bord libre 86 est séparé de l'arête oblique 63 de la bande 58 par une découpe 87.

20

Après montage, le petit panneau 77 (figure 4) s'applique contre la bande 55, le petit panneau 81 s'applique contre la bande 64 et les volets 84 et 85 contre les panneaux, respectivement 51 et 52. Il n'est pas nécessaire de coller. les bandes 64 et 71 l'une contre l'autre car elles sont maintenues correctement appliquées par, d'une part, la coopération de la languette 73 et de la fente 66 et, d'autre part, l'application du petit panneau 81 contre la bande 64. Cette dernière application est obtenue par le contact de la tranche de l'arête 86 contre la tranche de l'arête 63.

25

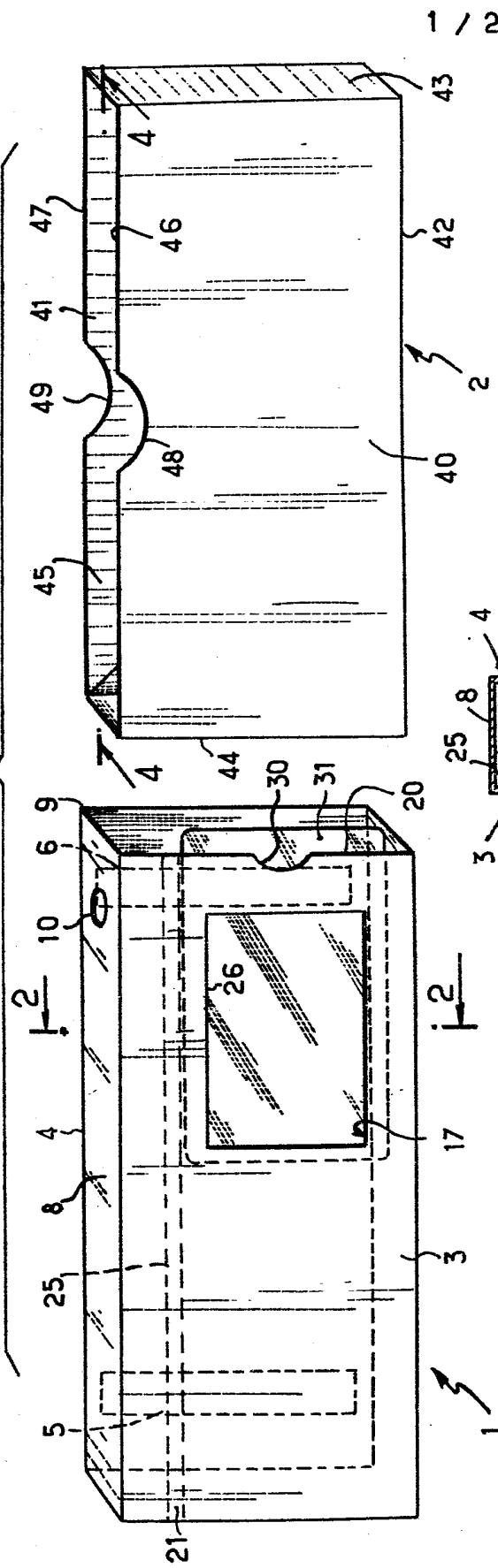
30

35

REVENDICATIONS

- 1.- Réceptacle en carton, caractérisé en ce que l'un de ses panneaux (3) est formé de deux parois (15,16) appliquées l'une contre l'autre, la paroi externe (16) comportant une fenêtre (17) et l'application étant telle qu'entre les deux parois peut être glissée une feuille de papier (31).
5
- 2.- Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux parois font partie d'une même bande de carton.
- 3.- Réceptacle selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le panneau à deux parois fait partie d'un fourreau tubulaire (1) de section carrée ou rectangulaire.
10
- 4.- Réceptacle selon la revendication 3, caractérisé en ce que la fenêtre (17) est au voisinage d'une extrémité ouverte du fourreau tubulaire.
15
- 5.- Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte une partie de réception (10) d'un instrument d'écriture.
- 6.- Réceptacle selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'un de ses panneaux (8) présente un trou (10) pour le passage d'un instrument d'écriture.
20
- 7.- Réceptacle selon la revendication 6, caractérisé en ce que le trou (10) est dans un panneau (8) horizontal supérieur.
- 25 8.- Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un panneau (4) opposé à celui présentant la fenêtre comporte des moyens de fixation (5,6) à un mur ou à un meuble.
- 30 9.- Réceptacle selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comprend un tiroir (2) destiné à coulisser dans le fourreau (1).
- 10.- Réceptacle selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'un panneau latéral (44) du tiroir (2) est formé par la superposition de deux parois (64,71), le bord (72) de la paroi externe (71) présentant une languette (73) coopérant avec une fente (66) prévue dans une ligne de rainage (65) à la limite de la paroi interne (64) et en ce qu'une petite paroi (81) prolonge la paroi externe (71) du côté de l'ouverture (45) du tiroir et est appliquée contre la face interne de la paroi interne (64).
35
40

一
二
三



२

2 / 2

Fig. 3

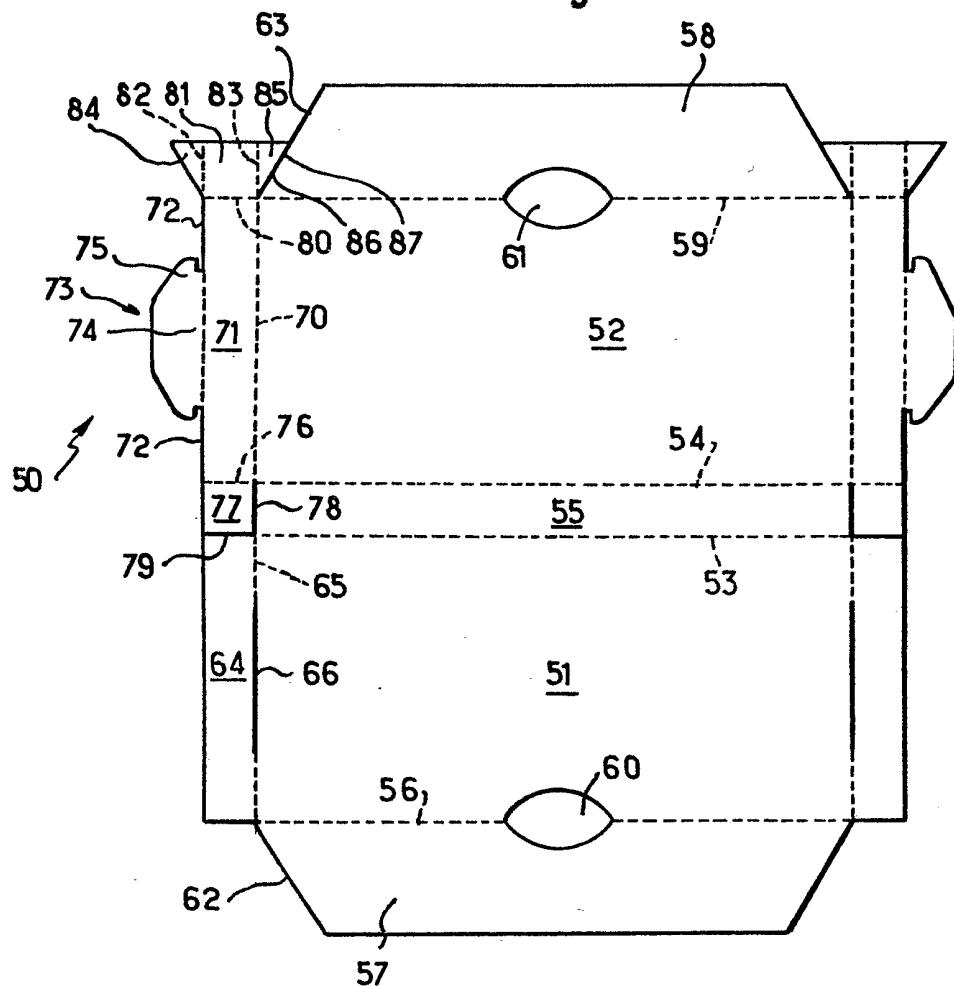


Fig. 4

